

<u>Référence :</u>  <b>A355</b>	<u>Nom du produit :</u>  <b>LINGETTES NETTOYANTES OPTIQUE</b>
---------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Conditionnement : Boîte de 90 Lingettes

Conditionné et distribué par : Entreprise Adaptée L'Artisanerie  
74 avenue du Général de Gaulle – CS20096  
18200 SAINT-AMAND-MONTROND  
Tél. + 33 (0)2 48 63 71 00 - Fax + 33 (0)2 48 96 72 26  
Email : lartisanerie@apei.asso.fr

Fournisseur : SI INTERNATIONAL

Référence : LINGETTES HUMIDES SICLAIR

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	01/12/2015	Création	DCE	RESPONSABLE QHSE
3	08/12/2022	Modification	DCE	RESPONSABLE QHSE

**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

Fiche de données de sécurité rédigée en accord avec l'annexe II du règlement CE n° 1907/2006 (dit règlement REACH) et avec le règlement CE n° 1272/2008 (dit CLP).

**RUBRIQUE 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT**

Nom du produit :

**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

Lingettes individuelles imprégnées d'une solution hydroalcoolique.

Code UFI : XT10-F0FU-U00T-27WW

**1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Nettoyage des verres de lunettes, des masques, des écrans, des optiques.

Ne convient pas au nettoyage des lentilles de contact.

**1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**SI INTERNATIONAL**

3750, Avenue JULIEN PANCHOT, BP 80424

66004 PERPIGNAN CEDEX

Tel : 04.68.85.63.99

Fax : 04.68.85.65.85

[contact@si-international.fr](mailto:contact@si-international.fr)

[www.si-international.com](http://www.si-international.com)

**1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Numéro d'appel d'urgence (Europe) : 112

Numéro téléphonique de l'organisme consultatif officiel (ORFILA - INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoison de Marseille : + 33 (0) 4 91 75 25 25

**RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

La lingette peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une source de chaleur.

**2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :**

**Classification selon le règlement 1272/2008 (CE) :**

Le liquide d'imprégnation est classé :

Liquide Inflammable catégorie 3, H226 : Liquide et vapeurs inflammables

## LINGETTES HUMIDES SICLAIR

Lésion oculaire graves et irritation oculaire catégorie 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. ÉLÉMENT D'ÉTIQUETAGE :

#### Étiquetage selon le règlement 1272/2008 (CE) :

##### Pictogrammes de danger :

SGH02 : Inflammable.

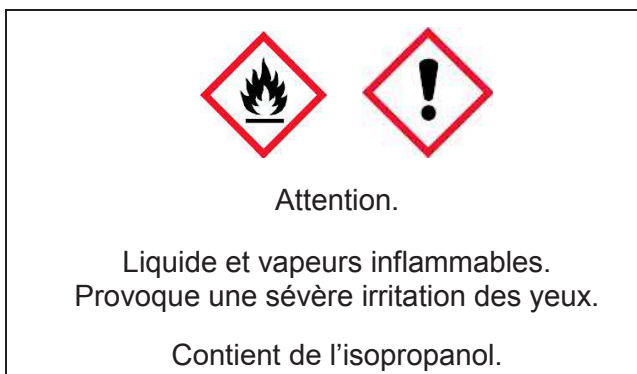
SGH07 : Irritant, Sensibilisant.

##### Mention d'avertissement :

##### Mentions de danger :

H226 :

H319 :



Les mentions de danger H226 et H319 ainsi que les conseils de prudence relatifs à ces catégories de danger peuvent être omis sur les petits conditionnements de moins de 125 ml (règlement 1272/2008 CE, annexe I, point 1.5.2.1.1.).

#### Étiquetage selon le règlement sur les détergents 648/2004 (CE) :

Contient parfum.

### 2.3. AUTRES DANGERS :

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas utiliser sur les lentilles de contact.

## RUBRIQUE 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES : non concerné


### 3.2. MÉLANGES :

Pochette contenant une lingette de papier crêpé (cellulose) imprégnée d'une solution hydro-alcoolique.

Principaux composants du liquide d'imprégnation :

Composants	EINECS	CAS	Conc % v/v	Classification du composant
Alcool isopropylique	200-661-7	67-63-0	[40 ; 60]	FL2, H225, EDI2, H319, STOT-SE3, H336

L'ensemble du mélange ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Page 3 / 10
		Révision du 16/03/2022
		Version n°: 6
		Imprimé le 16/03/2022
<b>LINGETTES HUMIDES SICLAIR</b>		

Le libellé complet des catégories de dangers et des mentions d'avertissement (H) est donné au paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Sans objet dans les conditions normales d'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs.

En cas de contact avec la peau : Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau, avec du savon ou un détergent léger si nécessaire.

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS :

En cas d'inhalation excessive ou prolongée : Si des troubles paraissent, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si une irritation paraît et persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : S'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, envoyer le sujet chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : En cas de malaise, appeler un médecin, lui montrer l'étiquette.

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES :

Aucune.

## RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION :

Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO<sub>2</sub>

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :

Le liquide d'imprégnation est inflammable.

**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

La lingette de papier crêpé peut s'enflammer.  
Cependant, risques d'inflammation négligeables dans les conditions normales d'utilisation.  
Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone.

**5.3. CONSEILS AUX POMPIERS :**

Pas de conseil particulier.

**RUBRIQUE 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :**

Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter d'inhaler les vapeurs  
Éteindre les sources d'inflammation.

**6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

Une fois sèche, la lingette peut être jetée dans une benne à ordures classique.

**6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :**

Non concerné.

**6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS :**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgence.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :**

Conserver hors de portée des jeunes enfants.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Ne pas boire, manger, ni fumer pendant la manipulation.  
Éviter toute flamme nue pendant l'utilisation.

**7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS :**

Conserver à une température n'excédant pas 40°C.

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S) :**

Aucune.

**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

**RUBRIQUE 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :**

Pour l'isopropanol :

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 400 ppm, 980 mg/m<sup>3</sup>.

**8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :**

Protection respiratoire : Néant. Éviter toute inhalation excessive des vapeurs.

Protection des yeux : Néant. Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau : Néant.


Protection de l'environnement : Le produit s'évapore à l'air libre

**RUBRIQUE 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES :**

État physique	Solide imprégné de liquide
Couleur	-
Odeur	Alcool.
Seuil olfactif	Non déterminé
Point de fusion	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Produit inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point d'éclair (en coupe fermée)	23 °c
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Valeur du pH	Non déterminé
Viscosité cinématique	Pas d'informations disponibles
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'informations disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non concerné
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité (kg/m <sup>3</sup> )	< 1
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non concerné

**9.2. AUTRES INFORMATIONS :**

	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Page 6 / 10
		Révision du 16/03/2022
		Version n°: 6
		Imprimé le 16/03/2022
<b>LINGETTES HUMIDES SICLAIR</b>		

Aucune.

## RUBRIQUE 10 - STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. RÉACTIVITÉ :

Le produit est stable dans les conditions de stockage indiquées ci-dessus.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE :

Eviter tout contact avec les oxydants forts.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

Avec les oxydants forts.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER :

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES :

Oxydants forts.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

En cas d'incendie, risque de formations d'oxydes de carbones.

## RUBRIQUE 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N O 1272/2008 :

#### a) Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données pour l'alcool Isopropylique :

Toxicité aiguë voie orale (rat) : DL 50 = 5840 mg/kg (OCDE Ligne directrice 401).

Toxicité aiguë inhalation (rat, 6h, vapeur) : CL50 > 25 mg/l (OCDE Ligne directrice 403).

Toxicité aiguë dermale (lapin) : DL50 = 13900 mg/kg (OCDE Ligne directrice 402).

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :


Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données pour l'alcool Isopropylique :

Irritation : pas d'irritation de la peau (OCDE Ligne directrice 404).

#### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le liquide imprégnant la lingette est classé irritant oculaire catégorie 2 et peut provoquer une sévère irritation des yeux (voir rubrique 2 et 3).

	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Page 7 / 10
		Révision du 16/03/2022
		Version n°: 6
		Imprimé le 16/03/2022
<b>LINGETTES HUMIDES SICLAIR</b>		

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) Cancérogénicité :

Non cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Toxicité pour la reproduction :

Non reprotoxique. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Sans objet Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS :**

Pas de données.

## **RUBRIQUE 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Ni la lingette, ni le liquide d'imprégnation n'ont été soumis à des tests écotoxicologiques.

### **12.1. TOXICITÉ :**

Le liquide d'imprégnation n'est pas nocif pour l'environnement aquatique.

### **12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :**

Pas de données.

### **12.3 POTENTIEL DE BIO ACCUMULATION :**

Pas de données.

### **12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :**

Pas de données.



**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

**12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET VPVB :**

Pas de données.

**12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN :**

Pas de données.

**12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES :**

Pas de données.

**RUBRIQUE 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Une fois sèche, la lingette peut être jetée dans une benne à ordure classique.

**RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. NUMÉRO ONU :** UN 3175.

**14.2. NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES :** -

UN 3175 Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a

**14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :** 4.1

**14.4. GROUPE D'EMBALLAGE :** II

**14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :** Non classé.

**14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR :**

Les pochettes contenant des lingettes imprégnées ne sont pas soumises aux règlements de transport (dispositions spéciales ADR, IATA et IMDG liées au numéro UN 3175).

**14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC :** -

Non concerné.

**RUBRIQUE 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**LINGETTES HUMIDES SICLAIR**

**15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT :**

Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concerne son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

Réglementations nationales :

Se conformer également aux autres dispositions nationales applicables éventuellement au produit dans le pays de destination.

**15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :**

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été établie pour ce produit.

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés.

**RUBRIQUE 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Dénégation de responsabilité :

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances constitutives de la préparation. Nous avons appliqué les règles du Règlement CE n°1272/2008 et du Règlement CE n° 1907/2006

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés. Les informations dans cette FDS ont été collectées de sources fiables et sont basées sur notre niveau actuel de connaissance ainsi que sur les règlements nationaux et communautaires. Cependant, cette information est donnée sans garantie explicite ou implicite. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation, élimination peuvent ne pas être portées à notre connaissance. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas être tenus responsables de pertes, dommages ou dépenses occasionnées par la manipulation, le stockage, l'utilisation, l'élimination du produit. Cette FDS est applicable uniquement au produit mentionné au paragraphe « Identificateur de produit » du chapitre 1 ; si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, cette FDS pourrait ne pas être applicable au produit résultant.

Attention :


Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

Signification des symboles et des phrases de risques de la section 2 et 3 :

FL2 : Liquide et vapeur inflammable catégorie 2.

STOT-SE 3 : Toxicité pour certain organes cible catégorie 3

	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Page 10 / 10
		Révision du 16/03/2022
		Version n°: 6
		Imprimé le 16/03/2022
<b>LINGETTES HUMIDES SICLAIR</b>		

ED12 : Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et Acronymes :

SGH : Système Global Harmonisé.

EINECS : INventaire Européen des Substances Chimiques Existantes dans le Commerce.

CAS : Service des Abstracts Chimiques.

PBT : Substances Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques.

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable.

**La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Cette fiche de données de sécurité a été établie et doit être utilisée uniquement pour ce  
produit.**